



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 mars 2009 à Vathiménil

Membres titulaires : 39  
Etaient réunis :  
Nombre de votants : 30

<b>Essey la Côte</b>	M. Denis FERRY	
<b>Fraimbois</b>	M. François GENAY	Mme Marie-France LOPPION
<b>Franconville</b>	M. Bernard VAUTRIN	
<b>Gerbéviller</b>	M. Daniel BONTEMS	
	Mme Françoise GUIZOT	Mme Andrée STOECKLIN
<b>Giriviller</b>	Mme Isabelle GEORGES	
<b>Haudonville</b>	M. Michel GRAVIER	M. Bernard SATORI
<b>Lamath</b>	M. Bernard GENAY	
<b>Magnières</b>	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
	M. Milos TESOVIC	
<b>Mattexey</b>	M. Oliver NOEL	M. Frédéric JACQUOT
<b>Moriviller</b>	M. Michel CUNCHE	M. Gérard GEOFFROY
<b>Moyen</b>	M. Francis VILLAUME	Mme Ghislaine POINSARD
	Mme Véronique PERRIN	
<b>Remenoville</b>	Mme Adélaïde COSSON	
<b>Seranville</b>	M. Hubert HAGNIEL	M. Gilles CONTOIS
<b>Vallois</b>	Mme Claudie DEBOMY	
<b>Vathiménil</b>	M. Claude ANDRE	M. François GUERIN
<b>Vennezey</b>	M. Alain CHOFFEL	Mme Françoise BALLAND
<b>Xermaménil</b>	M. Laurent GELLENONCOURT	

### Absents excusés :

Roger BOULAY (Essey-la-Côte), Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Olivier SIMON (Giriviller) Agnès LASSIETTE (Lamath), Remi VUILLAUME (Mattexey), Philippe ALAVOINE (Vallois), Alain SALVI et Thierry BERODIER (Xermaménil)

### Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Liliane LECLERC, Annette LACOTTE, Virginie CONTAL (directrice).

Etait invitée : Jeanne VIRIAT

\*  
\* \*

François GENAY remercie la commune de Vathiménil de nous accueillir dans sa salle des fêtes.

## 1) Modification de l'ordre du jour

---

François GENAY propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant 4 points.

### Délibération n° 14/2009 / Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Vote du budget annexe Maison de santé - CCM
- Terrain collège
- Convention avec l'association des Maires 54
- Coopération décentralisée avec le Mali

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 février 2009 à Gerbéviller

---

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 février 2009

### Délibération n°15/2009 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 février 2009 à Gerbéviller

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 17 février 2009 à Gerbéviller tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 3) Budget Général

---

### 3.1. Compte administratif 2008

François GENAY présente le compte administratif 2008.

Exercice 2008	FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes
	241 033,60	291 702,29
<b>Résultat exercice</b>	50 668,69	
<b>Excédent antérieur</b>	158 925,49	
<b>résultat cumulé</b>	209 594,18	
	INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes
	14 739,32	58 476,02
<b>Résultat exercice</b>	43 736,70	
<b>Déficit antérieur</b>	45 442,13	
<b>résultat cumulé</b>	-1 705,43	
<b>résultat global</b>	<b>207 888,75</b>	

Suite au retrait de François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, 1<sup>er</sup> vice-président, demande au conseil communautaire de procéder au vote du compte-administratif du budget général 2008.

**Délibération n° 16/2009 : vote du compte administratif 2009 / budget général**

**Vote le compte administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :**

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Prévues</b>	<b>172 101,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>60 181,45</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Prévues</b>	<b>223 759,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>58 476,02</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Prévues</b>	<b>301 640,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>241 033,60</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Prévues</b>	<b>440 553,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>450 627,78</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	<b>- 1 705,43</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>209 594,18</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>207 888,75</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **3.2. Affectation des résultats 2008**

François GENAY propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

**Délibération n°17/2009 : affectation des résultats 2008 / Budget général**

**Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur François GENAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, le 10 mars 2009.**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

**Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	50 668,69 €
- un excédent reporté de :	158 925,49 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 209 594,18 €.**

- un déficit d'investissement de :	1 705,43 €
- un excédent des restes à réaliser de	0 €

**Soit un besoin de financement de : 1 705,43 €.**

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2008 : EXCEDENT</b>	<b>209 594,18 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</b>	<b>1 705,43 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>207 888,75 €.</b>

**Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 1 705,43 €.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 3.2. Vote des taux 2009

François GENAY propose, comme annoncé lors du DOB, une hausse de l'ensemble des 4 taxes de 3 %.

**Délibération n°18/2009: Vote des taux de fiscalité pour l'année 2009**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote les taux de fiscalité pour l'année 2009 comme suit :**

Taxe	Taux 2009	Rappel taux 2008
T. Habitation	1.16	1.13
T. Foncier Bâti	1.52	1.47
T. Foncier Non Bâti	3.42	3.32
T. Professionnelle	1.4	1.36

**Délibération adoptée à :**

**29 voix Pour**

**1 voix Contre : Gilles CONTOIS (Seranville).**

### 3.3. Budget Primitif 2009

François GENAY présente les propositions budgétaires pour l'année 2009.

Au niveau du fonctionnement, les augmentations sont notamment dues à l'effort fait sur les actions en direction de la jeunesse et la prise en charge de la réalisation des plateformes de déchets verts par le budget général.

François GENAY complète en donnant quelques chiffres clés.

**En recettes**

- Dotation Globale de Fonctionnement (Etat) : 32 €/habitant
- Fiscalité locale (4 taxes) : 21 €/habitant
- Subventions (Région, Département, ...) et divers liés aux actions de la CCM : 15 €/habitant

**En dépenses**

- Fonctionnement :
  - o Frais fixes et de structure (salaires, locaux, cotisations...): 234 555 soit 53 €/habitant
  - o Actions courantes : 66 720 €, soit 15 €/habitant
    - Dépenses « jeunesse » – « culture » : 7,04 € par habitant
    - Dépenses « habitat » - « forum entreprises » - « tourisme » : 7,96 € par habitant
- Investissement (essentiellement travaux cours d'eau): 60 €/habitant. L'endettement (remboursement annuel) est de 0,72 €/habitant

Sur 21 € prélevés en fiscalité, 15 € sont utilisés pour des actions sur le territoire et 6,50 € pour des cotisations à des organismes supra territoriales (SCOT, office de tourisme, Pays Lunévillois, Mission Locales...).

**Délibération n°19/2009 : Vote du budget primitif 2009**

*Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2009 ;*

**Investissement :**

Dépenses : 264 615,43 €

Recettes : 264 615,43 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 367 885,00 €

Recettes : 502 249,39 €

*Pour rappel budget total :*

**Investissement :**

Dépenses : 264 615,43 €

Recettes : 264 615,43 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 367 885,00 €

Recettes : 502 249,39 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**4) Budget annexe « maison de santé »**

Pascal BURGAIN présente le budget annexe pour la réalisation de la maison de santé, antenne de Magnières, conformément au plan de financement proposé lors du conseil communautaire précédent. François GENAY précise que ce projet sera à nouveau présenté au conseil afin de l'autoriser à lancer les travaux, en fonction des réponses des différents financeurs.

**Délibération n°20/2009 : Vote du budget primitif 2009 / Maison de santé**

*Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2009 ;*

**Investissement :**

Dépenses : 750 000 €

Recettes : 750 000 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

*Pour rappel budget total :*

**Investissement :**

Dépenses : 750 000 €

Recettes : 750 000 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**5) Budget annexe « ordures ménagères »**

**5.1. Compte administratif 2008**

Bernard GENAY présente le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères.

Exercice 2008	FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes
	355 761,52	377 941,35
<b>Résultat exercice</b>	22 179,83	
<b>Excédent antérieur</b>	71 674,55	
<b>résultat cumulé</b>	93 854,38	
	INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes
	0,00	5 653,59
<b>Résultat exercice</b>	5 653,59	
<b>Déficit antérieur</b>	9 317,18	
<b>résultat cumulé</b>	-3 663,59	
<b>résultat global</b>	<b>90 190,79</b>	

Suite au retrait de François GENAY, Bernard GENAY, 2<sup>ème</sup> vice-président, demande au conseil communautaire de procéder au vote du compte-administratif du budget Ordures Ménagères 2008.

**Délibération n° 21/2009 : vote du compte administratif 2008 / Ordures ménagères**

**Vote le compte administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :**

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Prévues</b>	<b>27 053,18</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>9 317,18</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Prévues</b>	<b>27 053,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>5 653,59</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Prévues</b>	<b>386 000,00</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>355 761,52</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Prévues</b>	<b>423 574,55</b>
	<b>Réalisées</b>	<b>449 615,90</b>
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	<b>- 3 663,59</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>93 854,38</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>90 190,79</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5.2. Affectation des résultats 2008**

**Délibération n°22/2009 : affectation des résultats 2008 / Budget « ordures ménagères »**

**Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur François GENAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, le 10 mars 2009.**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

**Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	22 179,83 €
- un excédent reporté de :	71 674,55 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 93 854,38 €.**

- un déficit d'investissement de :	3 663,59 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 €

**Soit un besoin de financement de : 3 663,59 €.**

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2008 : EXCEDENT</b>	<b>93 854,38 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</b>	<b>3 663,59 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>90 190,79€.</b>

**Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 3 663,59 €.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 5.3. Budget primitif 2009

Bernard GENAY présente le budget primitif des ordures ménagères 2009.

<b>Délibération n°23/2009 : Vote du budget primitif 2009 / Ordures ménagères</b>	
<i>Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2009 ;</i>	
<b>Investissement :</b>	
Dépenses :	38 883,59 €
Recettes :	38 883,59 €
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses :	407 920,00 €
Recettes :	461 360,79 €
<b>Pour rappel budget total :</b>	
<b>Investissement :</b>	
Dépenses :	38 883,59 €
Recettes :	38 883,59 €
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses :	407 920,00 €
Recettes :	461 360,79 €
<b>Délibération adoptée à l'unanimité.</b>	

### 6) Amortissements

François GENAY propose différentes durées d'amortissements pour les acquisitions réalisées par la communauté de communes.

<b>Délibération n° 24/2009 : durée de l'amortissements des biens de la communauté de communes.</b>	
<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'amortir les biens de la Communauté de Communes de la Mortagne de la manière suivante :</i>	
- Matériel de bureau et matériel informatique :	5 ans
- Mobilier :	7 ans
- Plateforme déchets vert :	20 ans
- Borne de tri sélectif :	10 ans
<i>Les biens dont le montant TTC est inférieur à 1 000 € ne seront pas amortis.</i>	
<b>Délibération adoptée à l'unanimité.</b>	

### 7) Energie

Laurent GELLENONCOURT présente l'opération « diagnostics énergétiques ». Ce diagnostic devra permettre de connaître la consommation d'énergie de la maison et d'apporter des conseils aux particuliers pour consommer moins tout en gardant le même confort. Le compte-rendu du diagnostic se fera avec l'Espace Info Energie, qui pourra apporter des conseils en matière de financement des travaux (prêt à taux zéro, crédits d'impôts, subvention...).

5 prestataires ont répondu à la consultation pour la réalisation des diagnostics énergétiques.

Il est proposé de retenir Thermi-conseil (coût du diagnostic = 450 € TTC).

Cette opération est financée par le Conseil Général à hauteur de 50 % (Convention de Développement local 2008) et la Communauté de Communes de la Mortagne sur ces fonds propres à hauteur de 20 %.

Le reste à charge pour le particulier est donc de 30 %, soit 135 euros.

Laurent GELLENONCOURT rappelle que le budget alloué à cette action est d'un total de 18 000 euros TTC sur 2 ans, permettant la réalisation de 40 diagnostics.

Claude ANDRE demande si le prix peut être inférieur si l'on en réalise davantage.

Laurent GELLENONCOURT répond que le budget est prévu pour 40 diagnostics et que le tarif est forfaitaire sur cette base.

François VILLAUME demande si le prestataire s'engage sur le résultat des travaux qu'il préconise.

Il est répondu que le prestataire apporte seulement un conseil. Il ne peut pas être responsable de la qualité de la réalisation de ses préconisations.

En réponse à une question de Bernard SATORI, Laurent GELLENONCOURT informe que la réalisation du diagnostic et son financement dans le cadre de cette opération ne contraint pas à la réalisation de travaux.

entreprises	prix HT	note technique	note prix	total
Habitat et territoire	900	4	1,4	5,4
<b>Thermi conseil</b>	<b>376,26</b>	<b>5</b>	<b>3,3</b>	<b>8,3</b>
BET Synergisud	500	4	2,5	6,5
NRJ diags	250	1	5	6
Louvet	635	3	2	5

**Délibération n° 25/2009 : diagnostics énergétiques**

*Après présentation par Laurent GELLENONCOURT du programme d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques proposé par le groupe de travail urbanisme, le conseil communautaire valide le règlement d'aides proposé par le groupe de travail et autorise le Président à :*

- passer commande auprès du bureau d'études ThermiCONSEIL – 870 rue Denis PAPIN – 54715 LUDRES CEDEX, pour un montant maximal de 18 000 € TTC,*
- signer des conventions avec les bénéficiaires de l'aide de la communauté de communes (ci-jointe),*
- signer tout document afférent à cette opération.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **8) Transformation de poste**

François GENAY informe que Michèle JACQUES a réussi l'examen professionnel d'adjoint 1<sup>ère</sup> classe. Il propose d'ouvrir ce poste en remplacement de celui occupé actuellement.

**Délibération n° 26/2009 : transformation du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. A compter du 10 février 2009**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour transformer un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au sein de la Communauté de Communes à compter du 10 février 2009.*

*Il autorise le Président à mettre en place la procédure de déclaration de vacance et à signer tous les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **9) Contrat territorial de développement durable**

François GENAY présente le contrat territorial de développement durable proposé par le Conseil Général dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide à destination des territoires.

3 volets composent ce contrat :

- **Volet 1** : les priorités locales = projet d'investissements des communes et intercommunalités / Dotation de 30 583 euros pour la CCM par an.
- **Volet 2** : les priorités partagées = projet d'investissements et de fonctionnement des communes et intercommunalités / **Part thématique** (Assainissement, Déchets, ENS, Économie...) et **Part territoriale** : Dotation annuelle pour le Pays Lunévillois de 1 000 000 euros en investissement et de 200 000 euros en fonctionnement
- **Volet 3** : les priorités départementales.

La conférence territoriale donne un avis sur les dossiers déposés au titre du volet 2.

Bernard GENAY rappelle que les communes peuvent émarger à ce fonds sur des projets plus larges que la commune et qu'il est fort apprécié de présenter ce type de projet en faisant apparaître une part de dotation communale et une part territoriale.

François GENAY informe que le projet de maison de santé a reçu un avis favorable mais qu'il sera proposé de leur faire financer sur 2 années, compte-tenu du nombre de dossiers reçus.

Laurent GELLENONCOURT note que ce nouveau dispositif questionne par rapport à des actions qui étaient financées auparavant par la CDL (type les actions habitat).

Marie-France LOPPION estime que ce nouveau système va obliger les intercommunalités à définir des priorités.

**Délibération n° 27/2009 : Contrat territorial de développement durable du CONSEIL GENERAL**

***Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a redéfini sa politique en direction des territoires.***

***Il propose la mise en place d'un contrat territorialisé de développement durable, pour une durée de 3 ans, à l'échelle du Pays Lunévillois et signé par les 10 intercommunalités du Pays et le Pays.***

***Ce contrat définit les modalités de mise en œuvre de l'appui départemental au territoire du Lunévillois en concertation avec les acteurs de ce territoire.***

***3 volets composent ce contrat :***

- ***Volet 1 : les priorités locales***
- ***Volet 2 : les priorités partagées***
- ***Volet 3 : les priorités départementales***

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer le contrat territorialisé de développement durable avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (document joint) et tous les documents y afférents.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **10) Collège**

François GENAY informe que la communauté de communes est devenue propriétaire de l'assise du collège lors du transfert de compétence du syndicat scolaire.

Afin de régulariser la situation des parcelles concernées par les travaux réalisés par la maison de retraite de Gerbéviller, il est proposé de céder à la commune et à l'euro symbolique, les terrains nécessaires au bon fonctionnement de ce lieu.

**Délibération n° 28/2009 : terrain collège / cession à la commune de Gerbéviller.**

*Lors de la création de la Communauté de Communes de la Mortagne, les compétences du Syndicat Scolaire du Collège ont été transférées à la communauté de communes.*

*Ainsi, l'actif et le passif, ainsi que les biens lui appartenant, ont été transférés.*

*De ce fait, la communauté de communes se trouve propriétaire de l'assise d'implantation du collège, cadastrée AK 180.*

*Ce terrain a été mis à la disposition du Conseil Général pour l'exercice de sa compétence, « collège ».*

*Des travaux sont en cours au niveau de la maison de retraite, avec la réalisation de parking et une réfection de voirie sur les parcelles AK 179 (appartenant à la commune) et une partie de la parcelle AK180 (appartenant à la communauté de communes).*

*Afin de clarifier la situation, il est proposé de céder à l'Euro symbolique les parcelles correspondantes à la réalisation du parking et de la voirie à la commune de Gerbéviller, qui prendra à sa charge le bornage et les différents frais liés à cette cession.*

*Les membres du conseil communautaire :*

*- Autorisent le président à céder à la commune de Gerbéviller les surfaces nécessaires à la réalisation des voiries et parking dans les conditions convenues avec la Commune (prise en charges de différents frais afférents à cette cession)*

*- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **11) Formation urbanisme**

---

Laurent GELLENONCOURT informe qu'une formation à l'urbanisme durable, à destination des maires, aura lieu le samedi 4 avril de 9h à 12h et de 13h à 17h à LAMATH.

**Délibération n° 29/2009 / formation urbanisme durable par l'association des maires de Meurthe-et-Moselle**

*Dans le cadre de son programme de formation, le groupe de travail « urbanisme » propose qu'une formation sur l'urbanisme durable soit proposée aux communes du territoire.*

*L'Association des Maires de Meurthe et Moselle propose une formation intitulée « planification et urbanisme durable » dont le contenu répond aux objectifs fixés par le groupe de travail. Le tarif de cette formation est de 1 200 € TTC pour 7 heures d'intervention.*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer les documents afférents à la réalisation de cette formation.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **12) Coopération décentralisée avec le Mali**

---

François GENAY rappelle que l'action de coopération avec le Mali est menée sur le territoire depuis 1999, suite à la demande d'Abacar Sidibé. Echanges de pratiques et témoignages ont enrichi les personnes qui ont participé à ces rencontres au cours des missions sud-nord ou nord-sud.

En 2006, la communauté de communes fait le choix, avec les élus maliens, d'envoyer une volontaire à Gao, de manière à renforcer les relations. Amélie MOUCHETTE partira dans la région de Gao en janvier 2008.

En octobre 2008, devant les difficultés ressenties sur le terrain, Amélie décide de démissionner. Parallèlement, des essais de sensibilisation du territoire de la Mortagne ont été effectués, sans trop de résultat. La communauté de communes n'a pas la taille suffisante et les moyens financiers et humains pour porter ce type d'action. Des recherches d'autres partenaires ont été effectuées, sans succès.

Devant ces difficultés, le groupe de travail « coopération décentralisée » propose à grand regret d'arrêter cette action.

Pour autant, certains membres du groupe souhaitent poursuivre les échanges en dehors du cadre de la CCMortagne.

Pour sa part, François GENAY ne regrette pas de s'être investi dans cette action qui a été constructive pour les membres du groupe et les maliens. Il tient à remercier tous ceux qui ont passé du temps et participer financièrement à cette action.

Laurent GELLENONCOURT complète en disant que cette action a permis un enrichissement personnel non quantifiable. Il est toujours difficile de monter des actions de solidarité. D'autres enjeux forts se font jour sur le territoire de la Mortagne.

**Délibération n° 30/2009 Coopération décentralisée avec le Mali / Suspension de l'action.**

***Lors de sa création en 2004, la Communauté de Communes de la Mortagne a repris la compétence « coopération avec le Mali », action menée par l'EPCI depuis 1999.***

***De nombreux échanges méthodologiques ont eu lieu entre élus et techniciens français et maliens durant ces années de coopération sur trois thématiques : renforcement des capacités (gestion communale), développement touristique, cartographie.***

***En 2007, la Communauté de Communes de la Mortagne a décidé d'envoyer une Volontaire afin de renforcer les liens entre les deux territoires.***

***En 2008, Amélie MOUCHETTE est recrutée et se rend dans la région de Gao.***

***Sur le terrain, de nombreuses difficultés sont apparues :***

- Imprécision du contenu de la mission***
- Désintérêt de la part des élus et techniciens maliens***
- Absence de suivi de l'AFVP***
- Difficulté de suivre et d'accompagner la volontaire par la CCM.***

***Devant ces difficultés, Amélie MOUCHETTE a remis sa démission en octobre 2008 pour prendre effet mi février 2009.***

***En novembre 2008, une mission de représentants de la CCM s'est rendue à GAO pour faire le point avec les partenaires maliens, leur demandant de faire des propositions d'actions à mener ensemble pour poursuivre la coopération d'ici février.***

***A ce jour, aucune proposition n'a été faite par les élus et techniciens maliens.***

***Compte-tenu de ces différents éléments, il est proposé de suspendre l'action de coopération avec le Mali par la Communauté de Communes de la Mortagne.***

***Des membres du groupe de travail « coopération décentralisée » souhaitent toutefois maintenir un lien avec le Mali en dehors de la communauté de communes.***

***Les membres du conseil communautaire :***

- Décident de suspendre l'action « coopération avec le Mali »***
- Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches y afférents.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

❖ **Agenda 21**

François GENAY informe que le projet de territoire de la communauté de communes a été labellisé Agenda 21 au niveau national. Il est le 1<sup>er</sup> au niveau lorrain.

Cette reconnaissance n'apportera pas de moyens nouveaux mais sera un atout pour les recherches de financements.

❖ **Actions « paysage »**

Jeanne VIRIAT présente l'ensemble des actions prévues au cours du printemps par le groupe « paysage ». Elle demande aux maires de se faire le relais de ces actions, en distribuant le programme.

A l'automne, des nouvelles actions seront proposées (taille des arbustes pour les employés communaux, lecture de paysage avec le club vosgien, valorisation du fruit avec les Croqueurs de Pommes).

De plus, le groupe souhaite travailler sur l'osier. Il est demandé aux communes ayant eu sur leur territoire des oseraies, de prendre contact avec Jeanne VIRIAT.

❖ **ONF**

François GENAY fait part d'un courrier de Jacques LAMBLIN concernant les forêts domaniales et demande s'il en existe sur le territoire.

A la connaissance des conseillers communautaires, le territoire de la CCM ne compte aucune forêt domaniale.

❖ **Marché « plateforme déchets verts »**

Gilles CONTOIS s'étonne que les membres du conseil communautaire n'aient pas eu connaissance de son courrier de mécontentement suite au choix d'ADLIS pour la réalisation des plateformes de déchets verts. Il souligne notamment qu'ADLIS a un statut associatif, ne luttant pas à armes égales avec les entreprises. Il craint que la période de crise actuelle engendre des licenciements au niveau des petites entreprises.

François GENAY répond qu'il comprend les difficultés actuelles des entreprises mais pense qu'il est préférable d'aider les gens en difficulté grâce au travail plutôt que des aides sans contre partie. De plus, il fait part de son étonnement devant la formule employée dans le courrier disant que la CCMortagne « tire à boulet rouge » sur les entreprises. Il rappelle que la communauté de communes organise un forum pour mettre en valeur les entreprises du territoire et aide les entreprises à monter les dossiers de demande de subvention auprès de la région Lorraine.

Adélaïde COLSON informe que les entreprises d'insertion ne vivent pas que de subventions, mais également des prestations qu'ils réalisent.

Pascal BURGAIN pense que la Communauté de Communes de la Mortagne appartient au Pays Lunévillois et qu'à ce titre, le choix du prestataire sur le territoire du Pays n'est pas incohérent.

❖ **Dates à retenir**

- Urbanisme : le 4 avril toute la journée à Lamath
- Assainissement : le 25 avril de 10h à 12h à Xermaménil

**Prochain Conseil Communautaire :**

**le 5 mai 2009 à 20h30 à Magnières**

A Gerbéviller le 18 mai 2009

Le Président,



Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général